

# مشاريع

## MICRO PROJETS

Programme d'appui à la jeunesse tunisienne « EU4Youth »

Projet : Fe3il.a - Politique jeunesse et participation des jeunes  
dans les politiques publiques en Tunisie

## APPEL A MICRO-PROJETS

« Insertion socio-économique de la Jeunesse vulnérable  
dans les régions internes et frontalières »

## 2 ème Appel à Projets

Financement de micro-projets à travers un appel à projets  
au profit des jeunes vulnérables des régions internes et  
frontalières

**MAI 2025**

## Table des matières

INTRODUCTION .....	3
1. OBJET .....	3
2. ÉLÉMENTS CLÉS SUR LES PROJETS .....	4
3. CONDITIONS D'ELGIBILITES : .....	4
4. PROCESSUS DE SELECTION.....	5
5. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES .....	10

## INTRODUCTION

L'Agence de coopération internationale de l'association des communes néerlandaises et son Centre de Développement International pour la Gouvernance Locale Innovante (CILG-VNG International) en partenariat avec le Ministère de la jeunesse et des sports, mettent en œuvre, le projet « **Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie – Fe3il.a** » (2021-2025), financé par l'Union Européenne avec la contribution du Royaume des Pays-Bas.

Le projet Fe3il.a est la troisième composante du programme de soutien de l'UE à la jeunesse tunisienne "EU4Youth" dont l'objectif général est de contribuer à l'amélioration de l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes tunisien(ne)s les plus défavorisé(e)s à travers une approche de développement local.

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre d'une requête du ministère de la Jeunesse et des sports (MJS) visant le financement des projets portés par des jeunes en situation de vulnérabilité /difficulté économique.

Parmi les objectifs majeurs dudit projet est d'aider au développement de compétences utiles et durables favorisant l'autonomisation des jeunes en tant que citoyens responsables et socialement intégrés et de contribuer et favoriser l'insertion socio-économique de la Jeunesse vulnérable dans les régions internes et frontalières (14 gouvernorats ont été retenus par le ministère de la jeunesse et des Sports à savoir : Béja, Siliana, Manouba, Sidi Bouzid, Zaghuan, Kairouan, Jendouba, Kasserine, Kef, Médenine, Tataouine, Tozeur, Gafsa et Kébili. Cette insertion prend la forme d'appui technique et financier des jeunes pour monter ou étendre leurs propres projets. Les jeunes et les projets sont sélectionnés à travers la mise en œuvre d'appel à projets gérés conjointement par le ministère et CILG VNG International.

Il est à noter qu'un premier appel a été conduit dans la zone du Nord-Ouest et a concerné les gouvernorats suivants : Manouba, Béja, Siliana, Jendouba, Kef. Cet appel a permis d'appuyer 50 jeunes à lancer ou étendre leurs propres projets.

Le présent appel représente la phase 2 et concernera les 9 gouvernorats. Les détails de la démarche de mise en œuvre du présent appel sont décrits dans ce que suit.

### 1. OBJET

Dans le cadre du projet *Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie*, « Fe3il.a », CILG-VNG International invite les jeunes à travers ce processus d'appel à projets à soumettre leur candidature pour bénéficier d'un accompagnement (assistance technique et financière) pour la mise en œuvre de leurs projets. Une assistance technique sera également assurée pour soutenir les jeunes à monter leur propre structure légale, notamment à travers le statut d'auto-entrepreneur, un régime simplifié de l'entreprise individuelle avec des avantages fiscaux et sociaux spécifiques.

## 2. ÉLÉMENTS CLÉS SUR LES PROJETS

<b>Nombre de projets à appuyer</b>	Environ 60 projets dans les 9 gouvernorats
<b>Bénéficiaires cibles</b>	Jeunes des 2 sexes âgés entre 18 et 35 ans résidants dans les gouvernorats concernés et présentant une situation de vulnérabilité, et souhaitant lancer leurs propres projets ou étendre leurs projets existants.
<b>Durée d'exécution du projet</b>	8 à 10 mois : - Adhésion et sélection : 3 mois - Mise en œuvre des projets : 4 à 6 mois
<b>Zones d'interventions</b>	<b>9 Gouvernorats d'intervention</b> : Sidi Bouzid, Zaghouan, Kairouan, Kasserine, Médenine, Tataouine, Tozeur, Gafsa et Kébili.

Dans cet appel à projets, **une soixantaine de projets** seront sélectionnés, et chaque entrepreneur pourra présenter **un seul projet**.

## 3. CONDITIONS D'ELGIBILITES :

Les critères d'éligibilité reposent sur les paramètres suivants :

Critère	Documents à présenter
Le candidat doit être âgé plus de 18 et moins de 35 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extrait de naissance (moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier)</li> <li>- Copie CIN</li> </ul>
Le candidat doit être résident dans le gouvernorat en question	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de résidence dans le gouvernorat en question délivrée par les autorités compétentes</li> </ul>
Le candidat doit présenter une des situations de vulnérabilité suivantes : a. <b>Avoir un handicap.</b> b. <b>Être en chômage.</b> c. <b>Être bénéficiaire ou issu d'une famille bénéficiaire de la carte de soin gratuite (Carnet blanc) ou à tarif réduit (Carnet jaune).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie de la carte d'handicap Et/ou</li> <li>- Attestation de chômage délivrée par le OMDAA ou preuve d'inscription au bureau d'emploi Et/ou</li> <li>- Copie de la carte de soin gratuite (carnet blanc) ou à tarif réduit (carte jaune)</li> </ul>
Le candidat ne doit pas avoir des crédits en cours (déclaration sur l'honneur à faire par le candidat).	Déclaration sur l'honneur signée et légalisée (modèle disponible en annexe n°1)

Le projet (nouveau ou en extension) doit être implanté dans le gouvernorat de résidence du candidat	- Information à saisir dans le formulaire de participation sur la plateforme
Pour les nouveaux projets, le candidat doit s'engager à créer une patente en cas de l'acceptation finale de sa candidature	- Déclaration d'engagement pour créer une patente signée et légalisée (modèle disponible en annexe n°2)
Pour les projets en extension, la date de création doit être après le 01/04/2022 (créé depuis 24 mois)	- Copie de la patente
Pour les projets en extension, le projet doit être en cours d'exploitation et non en arrêt.	- Déclaration sur l'honneur du projet en exploitation signée et légalisée (modèle disponible en annexe n°3)

Chaque entrepreneur est invité (i) à vérifier son éligibilité et (ii) à collecter les documents demandés.

#### 4. PROCESSUS DE SELECTION

Le cycle de sélection des micro-projets se déroulera sur plusieurs phases comme suit :

- **1<sup>ère</sup> phase : Organisation des journées d'information**

Lors de la publication de l'appel, les jeunes des gouvernorats ciblées seront invités à des sessions d'information afin de leur présenter l'appel à projets et d'avoir un échange préliminaire autour de l'éligibilité des profils et des idées de projets.

Des supports de communication (présentation et spots vidéo) seront disponible pour mieux expliquer le déroulement des étapes suivantes qui concerne l'inscription et l'adhésion des candidatures.

Ces jeunes seront donc invités à soumettre leurs idées de projet dans un délai dont ils seront informés. Durant cette période, ils pourront être accompagnés par les formateurs des maisons de jeunes pour la réponse à leur question autour des critères l'éligibilité, les documents à préparer, les types de projets éligibles.

Les entrepreneurs seront appelés dans un deuxième temps à soumettre leurs candidatures **en ligne** via la plateforme « [hayachabeb.mjs.tn](http://hayachabeb.mjs.tn) » incluant les informations sur le candidat et sur le projet, et un budget indicatif du projet et les documents requis.

- **2<sup>ème</sup> phase : Publication et soumission des candidatures**

Durant la phase de publication, les candidats intéressés sont invités à se rendre dans les maisons des jeunes concernées pour ouvrir une session, étape préalable à leur candidature.

***Il est à noter que la session ne peut être ouverte que sur place. Une fois cette étape effectuée, ils pourront finaliser leur inscription à distance en remplissant le formulaire d'adhésion via la plateforme digitale.***

Les maisons des jeunes concernées seront équipées par des ressources nécessaires (salle équipée, PC connectés à Internet et disposant d'un navigateur Web).

Des animateurs seront à disposition pour faciliter l'adhésion des jeunes.

- **3<sup>ème</sup> phase : Etude d'éligibilité**

Une fois la période de publication et d'adhésion clôturée, le traitement de l'éligibilité des candidatures sera effectué sur la plateforme. Seuls les candidats ayant complété leur dossier d'adhésion (formulaire et documents) et répondant aux critères d'éligibilité mentionnés dans la section n°3 seront retenus pour l'étape de présélection.

- **4<sup>ème</sup> phase : Présélection des candidatures**

La présélection des candidatures se déroulera en deux phases : une présélection automatique par le système, sur un total de 75 points, et une évaluation qualitative par le comité régional, sur 25 points.

Pour les projets en extension, la notation sera entièrement effectuée automatiquement par la plateforme, à raison de 100 %.

Les barèmes de notation sont les suivants :

#### **4.1. Les nouveaux projets**

<b>Notation automatique par le système</b>		
<b>Critère</b>	<b>Barème de notation</b>	<b>Note maximale</b>
Tranche d'âge	26 à 35 : 0 pts 18 à 25 : 5 pts	5 pts
Vulnérabilité	Chômage ou handicap ou situation de nécessité (Carnet Blanc ou Jaune) : 5 pts (Chômage + handicap) ou (Chômage + situation de nécessité) ou (handicap + situation de nécessité) : 10 pts Chômage + handicap + situation de nécessité (Carnet Jaune) : 13 pts Chômage + handicap + situation de nécessité (Carnet Blanc) : 15 pts	15 pts
Etat civil	Célibataire : 0 pts Divorcé : 5 pts Veuf/veuve : 7,5 pts Marié : 10 pts	10 pts
Enfants charge	à 0 enfants : 0 pts 1 enfant : 5 pts 2 enfants et + : 10 pts	10 pts
Année de chômage	N'est pas en chômage : 0 pts En chômage depuis moins de 2 ans : 5 pts	10 pts

	En chômage depuis plus de 2 ans : 10 pts	
Niveau d'études	Sans éducation : 9 pts Secondaire : 11 pts Baccalauréat : 12 pts Universitaire : 13 pts Formation professionnelle : 14 pts Formation professionnelle + diplôme (au moins baccalauréat) : 15 pts	15 pts
Zone d'implantation du projet	Projet à implanter dans la délégation Chef de Lieu du Gouvernorat : 0 pts Projet à implanter dans une Délégation Hors Chef de Lieu du Gouvernorat : 10 pts	10 pts
<b>Total</b>		<b>75 points</b>

<b>Notation automatique par le comité régional</b>		
Critère	Barème de notation	Note maximale
Potentiel d'emploi du projet	1 emploi à créer : 5 pts 2 emplois à créer : 7 pts 3 emplois et plus à créer : 10 pts	10 pts
Adéquation compétences/expérience par rapport au projet	Pas du tout : 0 pts Partiellement : 5 pts Parfaitement : 10 pts	10 pts
Adéquation du projet avec le besoin de la localité d'implantation	Projet répétitif sans valeur ajoutée pour la localité : 0 pts Projet moyennement profitable à la localité : 3 pts Projet extrêmement profitable avec forte valeur ajoutée pour la localité : 5 pts	5 pts
<b>Total</b>		<b>25 points</b>

#### **4.2. Les projets en extension**

<b>Notation automatique par le système</b>		
Critère	Barème de notation	Note maximale
Tranche d'âge	26 à 35 : 0 pts 18 à 25 : 5 pts	5 pts
Vulnérabilité	Handicap ou situation de nécessité (Carnet Blanc ou Jaune) : 10 pts Handicap + situation de nécessité (Carnet Jaune) : 15 pts Handicap + situation de nécessité (Carnet Blanc) : 20 pts	20 pts

Etat civil	Célibataire : 0 pts Divorcé : 10 pts Veuf/veuve : 15 pts Marié : 20 pts	20 pts
Enfants charge	à 0 enfants : 0 pts 1 enfant : 10 pts 2 enfants et + : 20 pts	20 pts
Niveau d'études	Sans éducation : 9 pts Secondaire : 11 pts Baccalauréat : 12 pts Universitaire : 13 pts Formation professionnelle : 14 pts Formation professionnelle + diplôme (au moins baccalauréat) : 15 pts	15 pts
Ancienneté du projet	Moins de 12 mois : 5 pts 12 à 24 mois : 10 pts	10 pts
Zone d'implantation du projet	Projet implanté dans la délégation Chef de Lieu du Gouvernorat : 0 pts Projet implanté dans une Délégation Hors Chef de Lieu du Gouvernorat : 10 pts	10 pts
<b>Total</b>		<b>100 points</b>

**Il est à noter qu'une quinzaine de projet par gouvernorat seront présélectionnés par ordre de mérite.**

- **5<sup>ème</sup> phase : Spécification détaillée des projets**

Les candidats présélectionnés seront invités à une formation spécifique (i) à la rédaction de projet et (ii) à l'élaboration de budget et (iii) la préparation pour l'entretien de présentation de leurs plans d'affaires, selon un modèle prédéfini qui sera présenté lors de la formation.

Chaque commissariat régional assurera la transmission de l'information nécessaire aux bénéficiaires présélectionnés pour leurs participation aux formations. Une assistance rapprochée de la part des coordinateurs locaux et des animateurs des maisons des jeunes sera apportée aux jeunes. Cette assistance prendra la forme de formation, de séances de coaching collectif et individuel afin de bien soigner l'étude de projets.

A la fin de cette étape, les candidats sont invités à soumettre les plans d'affaires à travers la plateforme digitale. Une assistance par les coordinateurs et les animateurs sera disponible en cas de besoin.

Il est à noter que la non-réactivité et la non-appropriation du projet peuvent entraîner l'annulation de la présélection du jeune entrepreneur.

- **6<sup>ème</sup> phase: Sélection finale des projets**

Cette phase du processus de sélection est également assurée par le comité régional et a pour objectif de classer les projets présélectionnés par ordre de mérite selon une nouvelle grille d'évaluation. Elle porte sur l'évaluation d'une part du potentiel du projet à travers l'évaluation du plan d'affaires et sur l'évaluation du potentiel du promoteur lors de la présentation de son étude

L'évaluation des plans d'affaires représente 60% de la notation alors que la qualité de présentation et discussion du projet représente 40%.

La note finale est calculée comme suite = note du plan d'affaires \*0,6 + note de la présentation \*0,4

<b>Etude du plan d'affaires présenté (60%)</b>		
<b>Critère</b>	<b>Barème de notation</b>	<b>Note maximale</b>
Pertinence de l'étude de marché	Non convaincante : 0 pts Moyenne : 10 pts Parfaite : 20 pts	20 pts
Qualité de l'étude technique	Mauvaise : 0 pts Acceptable : 13 pts Parfaite : 25 pts	25 pts
Clarté de l'étude financière (Investissement, Dépenses d'exploitation, Besoin en FR, CA et résultat prévisionnel)	Mauvaise : 0 pts Moyenne : 13 pts Parfaite : 25 pts	25 pts
Qualité de l'étude SWOT	Non convaincante : 0 pts Moyenne : 5 pts Parfaite : 10 pts	10 pts
Pertinence de planning de mise en place des activités	Non raisonnable : 0 pts Moyenne : 5 pts Parfaite : 10 pts	10 pts
Appréciation globale de l'étude présentée	Non satisfaisant : 0 pts Peu satisfaisant : 2 pts Satisfaisant : 5 pts Très satisfaisant : 10 pts	10 pts
<b>Total</b>		<b>100 points</b>

<b>Réalisation des entretiens (40%)</b>		
<b>Critère</b>	<b>Barème de notation</b>	<b>Note maximale</b>
Qualité globale de la présentation	Mauvaise : 5 pts Acceptable : 10 pts Bonne : 20 pts	20 pts
Exactitude des réponses aux questions	Mauvaise : 5 pts	30 pts

des jurés (membre du comité régional)	Acceptable : 15 pts Parfaite : 30 pts	
Motivation du candidat	Mauvaise : 5 pts Acceptable : 10 pts Bonne : 20 pts	20 pts
Maitrise du projet	Mauvaise : 5 pts Acceptable : 10 pts Bonne : 15 pts	15 pts
Maitrise des composantes du PA	Mauvaise : 5 pts Acceptable : 10 pts Bonne : 15 pts	15 pts
<b>Total</b>		<b>100 points</b>

### **7<sup>ème</sup> phase : Consolidation et approbation des résultats**

La consolidation des résultats et la génération des scores et du classement par gouvernorat seront faites automatiquement par la plateforme digitale. Chaque comité régional soumettra ces résultats au comité national pour approbation.

Le comité national procède à l'étude et l'approbation des résultats proposés par les comités régionaux de sélection. Il décide aussi le montant de la subvention définitive à accorder à chaque bénéficiaire.

## **5. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES**

Le candidat devra se déplacer à la maison des jeunes la plus proche pour ouvrir une session au plus tard, **le 26 mai 2025**.

La soumission des dossiers se fera uniquement en ligne via la plateforme  
« [hayachabeb.mjs.tn](http://hayachabeb.mjs.tn) »